

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 27 avril 2009 portant création du Diplôme interuniversitaire NEURO UROLOGIE modifié par l'arrêté en date du 04 juillet 2016
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire NEURO UROLOGIE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Gérard AMARENCO (PU-PH) et Professeur Emmanuel CHARTIER-KASTLER (PU-PH) ou leur représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur Claire HENTZEN (MCU-PH)
Docteur Maëlys TENG (PH)
Docteur Camille CHESNEL (PH)
Docteur Calin CIOFU (PH)
Docteur Magdaline VIVIER (CCA)
Docteur Camille NOEL (CCA)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 12 mars 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU